



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

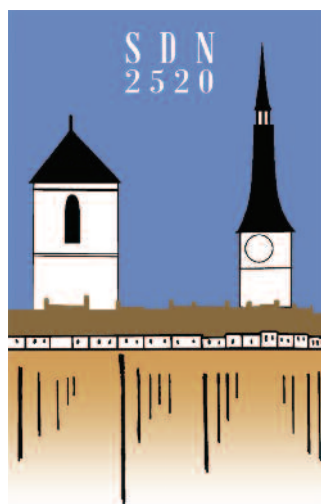
MARCHÉ DES ARTISTES

A l'occasion du marché des artistes qui se déroulera en vieille ville ce dimanche 12 juin 2022, nous informons les automobilistes que la Rue Beauregard, la Rue du Marché, la Rue du Collège ainsi que la Place de la Liberté seront fermées à la circulation.

Les trois rues et la place de la Liberté devront être libérées de tout véhicule à partir du samedi 19h00 afin de permettre l'installation et le montage des stands dès le lendemain matin.

Merci de prendre bonne note des dates susmentionnées et de vous conformer à la signalisation mise en place.

Police administrative La Neuveville



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LA NEUVEVILLE

Assemblée générale annuelle

Mardi 21 juin 2022 à 19h00
Au Café-théâtre de La Tour de Rive
à La Neuveville

ORDRE DU JOUR :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 juin 2021
3. Rapport du président
4. Comptes 2021
 - rapport du caissier
 - rapport des vérificateurs
 - approbation des comptes par l'assemblée
5. Budget 2022 et cotisation annuelle
6. Programme d'activités 2022
7. Démissions et élections au comité
8. Admissions des nouveaux membres
9. Divers

Merci de nous confirmer votre présence en indiquant le nombre de personnes, jusqu'au 17 juin, par mail marion.sanger@gmail.com, par tél. 032 338 19 25.



Pour vous - chez vous

AIDE ET SOINS A DOMICILE

SMAD
La Neuveville - Plateau de Diesse

CONVOCAION

Assemblée générale ordinaire
Mardi 21 juin 2022 à 19h00
Salle de paroisse
Route de Prêles 11, 2517 Diesse

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. PV de l'assemblée générale du 28 octobre 2021
3. Rapports d'activités
4. Démissions - Nominations
5. Finances
6. Approbation
7. Cotisation annuelle 2023
8. Divers

La séance sera suivie par un exposé de M. Gérard Bonvallat sur le thème :

"Les prestations de Pro Senectute"

La Neuveville, juin 2022

L'assemblée est ouverte à tous avec droit de vote aux membres cotisants. Une verrée sera offerte à la suite de la séance. Merci de votre présence.

Les comptes et les statuts peuvent être consultés au secrétariat sur rendez-vous ; téléphone : 032 751 40 61



PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Assemblée de paroisse
lundi 13 juin 2022

à 20h à la Maison de paroisse
ch. de la Raisse 3

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
2. Conseil de paroisse : élection
3. Procès-verbal du 06.12.2021 : approbation
4. Comptes 2021: présentation, rapport des vérificateurs et rapport sur la protection des données, approbation
5. Information vie paroissiale
6. Rapport des délégués au synode
7. Divers

Les comptes 2021 et le procès-verbal du 6 décembre 2021 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 13 mai 2022.

Avis de construction

Requérante : Commission de gestion du Schlossberg, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Molari + Wick Architekten GmbH, Rue Adam Göuffi 18, 2501 Bienne.

Emplacement : parcelle no 561, au lieu-dit : "Route du Château 56", commune de La Neuveville.

Projet : transformation de la cuisine du rez-de-chaussée, ouverture au public du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du château (affectation non gastronomique ni commerciale), réaménagement et rénovation du deuxième étage et des combles, transformation de la toiture comprenant la suppression d'une lucarne et la réalisation d'un élément cubique pour l'aménagement d'une pièce de vie dans les combles, création d'un puits de lumière zénithale ; aménagement de 4 places de stationnement en pavés gazon et création d'un abri à vélos dans une annexe existante, parcelle no 561, au lieu-dit : "Route du Château 56", commune de La Neuveville.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : périmètre de protection du Schlossberg, IFP.

Recensement arch. : objet C, bâtiment digne de protection, sous contrat de classement depuis le 26 janvier 2022.

Dérogation : art. 24 LAT et 25 LCo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 juin 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.



Paralyse



Troubles de la vue



Troubles de la parole

144

Numéro d'urgence

www.attaquecerebrale.ch

Fondation Suisse de Cardiologie

Téléphone 031 388 80 80
CP dons 10-65-9



DONNER LE SANG
SAUVER DES VIES

transfusion.ch

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 60

Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



**HORAIRE
DE LA DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Juin		
Samedis	11, 25	8.00 h - 12.00 h
Lundis	13, 20, 27	8.00 h - 12.00 h

de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Saucy Caroline et Frischknecht Stefano, Impasse des Lutins 23, 2518 Nods

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Projet : Construction d'un poulailler et pose d'un bûcher existant sur RF 2542 du ban de Nods, Route de Chasseral, 2518 Nods

Zone : Zone d'habitation 1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 03.06.2022

Administration communale

GRILLADE

*Pique-nique
canadien*

ouvert à tous

17 juin 2022 - dès 17:30

Place de pique-nique
Nods
Apéritif et feu offerts

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch



JOURNÉE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU PÉDESTRE NODS-CHASSERAL

La traditionnelle journée d'entretien du réseau des chemins pédestres entre Nods et Chasseral aura lieu le samedi 11 juin 2022. L'essentiel des travaux est prévu sur les sentiers Nods – Chasseral et La Jeure Chasseral. La nature prend sa place également sur les tracés des randonneurs. En conséquence il y a lieu d'éliminer de manière mécanique et manuelle les plantes parasites qui gagnent rapidement du terrain.

Nous invitons chacune et chacun à consacrer quelques heures pour ces travaux indispensables au maintien du réseau de chemins pédestres et de randonnée, par ailleurs également utilisé par les amateurs de vélo tout-terrain. Les utilisateurs réguliers et occasionnels de ces tracés menant de Nods, Lignièrès à Chasseral sont invités à donner leur coup de cisaille !

Le rendez-vous est fixé pour le samedi 11 juin 2022 à 8 h 45 au Sud bâtiment communal (le Battoir).

La subsistance intermédiaire est organisée. Une partie des outils et machines sont à mis à disposition par la Commune de Nods. Merci de vous équiper de vos petits outils, d'habits adaptés aux conditions météorologiques du moment et de bonne humeur. Un repas en commun sera servi à la fin des travaux vers 14 h. Pour d'autres informations votre appel aboutira au 079 249 52 41. La SDN vous remercie déjà pour votre engagement.

Société de développement de Nods/ W.Su

Avis de construction

Requérant : Graham-Vuillemin Robert, Chemin des Gentianes 10, 2518 Nods

Auteur du projet : Läderach Installations sanitaires et chauffage Sàrl, Rue des Prés-Bugnons 4, 2525 Le Landeron

Projet : Assainissement du chauffage - Démontage de l'ancien producteur de chaleur à mazout et installation d'une pompe à chaleur air/eau avec unité extérieure, côté Nord, sur RF 3430 du ban de Nods, Chemin des Gentianes 10, 2518 Nods

Zone : Zone d'habitation 1

Dérogation : Art. A153 du règlement communal de construction

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 10.06.2022

Administration communale

CONTROLES DU FEU BACTERIEN

Le nouveau droit en matière de santé des végétaux est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Il contient de nouvelles dispositions concernant le feu bactérien. **A partir de 2020, il ne sera plus obligatoire de signaler ni de combattre cet organisme, sauf en Valais.** Il ne sera donc quasiment plus possible d'affecter des moyens financiers à la surveillance du feu bactérien et à la lutte contre ce dernier. En effet, nous avons appris à gérer le feu bactérien au fil des années et la Confédération doit désormais utiliser les moyens disponibles pour lutter en priorité contre les nouveaux organismes de quarantaine.

Concrètement, cela signifie qu'il n'y aura plus de contrôle systématique. L'accent est davantage mis sur la responsabilité individuelle de chacun. Quiconque possède des plantes hôtes dans des "zones à faible prévalence" doit vérifier au moins une fois par an (de préférence en été) si ses plantes hôtes sont contaminées par le feu bactérien.

Plantes interdites : les interdictions cantonales de planter certaines plantes ont été levées avec l'introduction des nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2020. Celles ordonnées par la Confédération pour les Cotoneaster et les Photinia (P. davidiana et P. nussia) restent en vigueur

Néanmoins, malgré le changement de régime de contrôle, le feu demeure une maladie bactérienne dangereuse. Nous vous demandons de vérifier vos plantes hôtes vous-même.

Vous trouverez des informations
sous www.feuerbranch.ch

Administration communale

**MA FILLE
NE QUITTE
PLUS SON
ÉCRAN !**

Nous sommes là pour
vous aider !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE



Le Conseil-exécutif met la formation professionnelle à l'honneur



La photo officielle du Conseil-exécutif 2022-2023. Assis : Christine Häslér, Philippe Müller Debout, de gauche à droite : Christoph Neuhaus, Pierre Alain Schnegg, Astrid Bärtschi, Evi Allemann, Christoph Auer, Christoph Ammann. (Photographe : Ruben Ung) (Copyright : Chancellerie d'État du canton de Berne)

La photo officielle du Conseil-exécutif pour 2022-2023 a été prise dans l'atelier d'une des écoles de métiers du canton, la Technische Hochschule Bern, qui allie technique industrielle de pointe et artisanat éprouvé. Le gouvernement entend ainsi souligner l'importance de la formation professionnelle. L'offre d'une formation de qualité pour les jeunes est un facteur déterminant de la croissance économique et de l'innovation dans le canton de Berne.

Il a été proposée au Grand Conseil d'élire Christine Häslér, la directrice de l'instruction publique et de la culture, à la présidence du Conseil-exécutif pour le mandat 2022-2023 et Philippe Müller, le directeur de la sécurité, à la vice-présidence. L'élection aura lieu au début de la session parlementaire de juin 2022.

Oui à des places supplémentaires pour l'assistantat en cabinet médical

Le programme d'assistantat en cabinet médical pour la formation postgrade des futurs médecins de premier recours sera prolongé de quatre ans et étendu. La Commission de la santé et des affaires sociales recommande au Grand Conseil d'approuver le crédit pour la prochaine période du programme.

Cela fait plus de dix ans que le programme d'assistantat en cabinet médical existe dans le canton de Berne. Il prépare les jeunes médecins à l'exercice en cabinet de la médecine de premier recours ou de la pédiatrie. L'assistantat en cabinet médical est rémunéré et il dure six mois. Le canton de Berne prend à sa charge 60 % des coûts salariaux annuels pour les 35 postes proposés chaque année ; les 40 % restants sont assumés par les cabinets médicaux participant au programme.

Comme le besoin de nouveaux médecins de premier recours reste important dans le canton de Berne, il est prévu de reconduire le programme pour la période de 2023 à 2026 et d'y ajouter dix postes d'assistantat. Le corps médical contribue au financement de cet élargissement des capacités en augmentant la participation des cabinets médicaux aux coûts salariaux pour ces dix postes supplémentaires.

La Commission de la santé et des affaires sociales a examiné la demande de crédit totalisant 7,4 millions de francs à l'intention du Grand Conseil. Ce

montant comprend la participation cantonale aux salaires des médecins-assistants, une contribution en faveur du bureau de coordination de l'Institut universitaire de médecine générale de Berne (BIHAM) ainsi qu'une participation au fonds destiné aux cabinets formateurs défavorisés.

La commission est convaincue de l'efficacité du programme d'assistantat en cabinet médical. Parmi les anciens participants et participantes, quatre sur cinq ont ensuite travaillé ou souhaitent travailler dans un cabinet médical dans le canton de Berne. C'est pourquoi la commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la poursuite du programme étendu et de l'approbation du crédit. Le Grand Conseil examinera le dossier lors de la session d'été 2022.

Feu vert de la commission pour de grands projets routiers

Après un examen détaillé, la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire du Grand Conseil se prononce en faveur de la réalisation des projets d'assainissement routier de Berthoud-Oberburg-Hasle et d'Aarwangen. Ces deux grands projets franchissent ainsi une étape importante.

Cela fait plusieurs dizaines d'années que la circulation routière pose problème à Aarwangen et dans la région de Berthoud. Les projets "Rund um Aar-

wangen" et "Emmentalwärts" (Berthoud-Oberburg-Hasle) ont pour but de diminuer les embouteillages ainsi que d'améliorer la qualité de la vie et la sécurité de la population. Il s'agit également de renforcer les deux régions et leur espace économique. Après avoir étudié le dossier en détail et s'être rendue sur les lieux, la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) conclut que les difficultés de circulation sont manifestes et qu'il est urgent d'y remédier. Il est important de délester les villages et de fluidifier la circulation pour les entreprises locales. Une majorité de la commission propose donc au Grand Conseil d'approuver les deux crédits demandés à cet effet, d'un montant de près de 98 millions de francs pour "Rund um Aarwangen" et d'un montant de quelque 314 millions de francs pour "Emmentalwärts".

Une minorité de la CIAT propose de renvoyer au Conseil-exécutif le projet d'assainissement d'Aarwangen ainsi que de repousser la réalisation du tunnel d'Oberburg et du contournement de Hasle, le temps de voir les effets des mesures prises à Berthoud. Elle demande également que le tracé du tronçon d'Oberburg soit revu pour mieux protéger l'alimentation en eau potable de Berthoud en cas de pollution des eaux. Pour améliorer la circulation routière à Aarwangen, elle privilégie une solution sans route de contournement car cette dernière porterait selon elle une atteinte massive à un paysage intact. La minorité souhaite en outre étudier si la construction et l'exploitation de la route de contournement sont compatibles avec les dispositions du nouvel article sur le climat dans la Constitution bernoise.

Exploitation de synergies à Bienne

La CIAT a examiné deux projets concernant des locaux scolaires à Bienne. En raison de leur âge, les bâtiments du Centre de formation professionnelle (CFP) de Bienne situés dans la rue du Wasen doivent être rénovés et leur aménagement doit être optimisé. Le Conseil-exécutif demande un crédit de six millions de francs pour l'étude du projet et l'appel d'offres. La CIAT propose au Grand Conseil d'approuver ce crédit d'engagement. Il est prévu de créer aux Champs-de-Boujean un ensemble de locaux scolaires de remplacement utilisables durablement. Ils devaient être accompagnés d'une halle de sport provisoire. Le crédit d'étude demandé pour ce projet s'élève à près de 4 millions de francs. La CIAT propose de réduire le crédit pour la halle de sport provisoire car entretemps la ville de Bienne a décidé, pour faire face à l'accroissement de ses besoins propres, de transformer en complexe sportif les trois halles de sport des Champs-de-Boujean. Pour la commission, une location coûtera moins cher que la réalisation d'une installation provisoire destinée à durer plusieurs années. L'affectation dite alternative aux Champs-de-Boujean servira de site de remplacement non seulement au CFP pendant les travaux de la rue du Wasen, mais aussi à d'autres écoles cantonales de Bienne dont les locaux doivent être entièrement rénovés ces prochaines années (site du Tilleul, chemin de la Ciblerie ; BFH/ES Bois, route de Soleure). La commission est convaincue qu'il y a des synergies à exploiter avec ces deux projets.

Pouvoir tout dire et être écouté

Un entretien aide. Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch



La Main Tendue

**L'orientation professionnelle "OPrès des gens"**

Le monde du travail évolue rapidement et continuellement. Pour rester dans la course, les personnes actives ont donc tout intérêt à bien le connaître. Afin de les aider, les centres d'orientation professionnelle du canton de Berne (OP) lancent une nouvelle offre baptisée "OPrès des gens". Du 7 au 17 juin 2022, l'OPmobile sillonnera les routes du canton à la rencontre des Bernoises et des Bernois, leur offrant ainsi l'occasion de s'informer et d'échanger avec des spécialistes.

Comment suivre des études une fois le CFC en poche, se mettre à niveau pour optimiser ses chances sur le marché du travail ou suivre une formation continue après 40 ans ? Les attentes et les questions en lien avec l'univers professionnel varient fortement d'un individu à l'autre. Les spécialistes des centres d'orientation professionnelle du canton de Berne (OP) prêtent assistance et proposent des solutions individuelles. Pour sensibiliser les personnes actives à une réflexion sur leur situation professionnelle, les OP ont lancé une nouvelle offre intitulée "OPrès des gens". Des spécialistes dispensent conseils et informations dans un bus spécialement aménagé baptisé OPmobile. L'infothèque installée à son bord offre également la possibilité de s'informer librement et d'acquérir des connaissances en lien avec l'activité professionnelle. L'OPmobile fera halte dans dix localités du canton de Berne durant le mois de juin.

Réfléchir régulièrement à sa situation professionnelle

Mon activité actuelle me donne-t-elle encore satisfaction ? Une formation continue spécifique m'offrirait-elle de meilleures chances sur le marché du travail ? Ai-je encore la possibilité de changer d'emploi ? Avec le projet "OPrès des gens", les OP du canton de Berne veulent encourager les personnes actives à mener spontanément une réflexion régulière sur leur carrière professionnelle et sur leur employabilité. La réflexion thématique peut ensuite être approfondie lors d'un entretien-conseil dans une OP.

"viamia"

pour les personnes actives de plus de 40 ans
Les plus de 40 ans bénéficient pour leur part de "viamia", une prestation gratuite des OP destinée aux personnes en milieu de vie professionnelle. Après un bilan de compétences complet, les spécialistes étudient avec elles, en entretien, comment optimiser leur situation sur le marché du travail et maintenir voire accroître leur satisfaction au travail.

Le projet "OPrès des gens" est unique en son genre en Suisse. Suivant les expériences réalisées avec cette première tournée, l'OPmobile s'arrêtera plus souvent à l'avenir dans des lieux fortement fréquentés dans l'Oberland, sur le Plateau, dans le Seeland ou dans la partie francophone du canton.

Informations : www.be.ch/op-mobile

Arrêts de l'OPmobile en juin 2022

L'OPmobile fera halte (de 10h à 18h) dans les lieux suivants:

10.6.2022 Meiringen, Casinoplatz
11.6.2022 Schönbühl, Shoppyland
13.6.2022 Bienne, Place centrale
14.6.2022 Aarberg, Stadtplatz
15.6.2022 Langenthal, Wuhrplatz
16.6.2022 Langnau, Migrosareal
17.6.2022 Berne, Kornhausplatz

Le service de coordination pour les gens du voyage est désormais actif

Depuis le 1^{er} juin 2022, le service de coordination pour les gens du voyage se tient à disposition pour répondre aux demandes et fournir des renseignements. Il a pour mission d'élaborer des solutions, notamment concernant les haltes inopinées des gens du voyage étrangers, de conseiller les communes et les propriétaires fonciers, et de renforcer la coordination entre les différents services. Les acteurs directement concernés, tels que les communes de la région du Seeland et de Bienne ou les préfetures, seront contactés dans les meilleurs délais pour organiser la collaboration sur cette question.

Institué par le Conseil-exécutif, le service de coordination pour les gens du voyage est rattaché à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Il est dirigé par Marc Philipp Ali, 34 ans, qui est titulaire d'un bachelors en affaires publiques et a achevé la formation d'officier de carrière.

Consultation relative à la loi sur l'archivage conservation d'archives psychiatriques de grande valeur historique

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a habilité la Chancellerie d'État à envoyer la loi sur l'archivage en consultation jusqu'au 2 août 2022. La loi a été modifiée afin que les Archives de l'État puissent recevoir les archives existantes de grande valeur historique de trois institutions psychiatriques qui étaient des établissements cantonaux jusqu'à la fin 2016. Les institutions concernées sont les Services psychiatriques universitaires de Berne, le Centre psychiatrique de Münsingen et les Services psychiatriques Jura bernois – Bienne-Seeland (intégrés à l'Hôpital du Jura Bernois SA depuis 2018). Elles pourront continuer à verser des dossiers psychiatriques aux Archives de l'État. Cela oblige à délier certaines personnes, surtout des membres du corps médical, de leur obligation de garder le secret. La réglementation de l'accès aux archives a été modifiée et complétée, avec un délai de protection porté à 120 ans pour les dossiers médicaux. Le deuxième volet de la révision porte sur les archives de l'administration cantonale décentralisée, qui sont assimilées à celles de l'administration centrale au regard de la loi sur l'archivage. Le troisième volet modernise le texte de loi du point de vue terminologique et systématique. Le quatrième volet, enfin, instaure les bases légales requises pour pouvoir accorder des subventions cantonales à des institutions de recherche, en particulier aux Archives Gosteli, comme le demande une motion.

Création de la société Organisation tarifs médicaux ambulatoires SA

En avril 2021, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a proposé au conseiller d'État Pierre Alain Schegg de diriger un projet pour instituer une organisation chargée des structures tarifaires pour les traitements ambulatoires. Après concertation avec l'OFSP, le directeur de la santé bernois a accepté ce mandat.

Le groupe de travail a produit en l'espace de dix séances la documentation nécessaire à la création

de la société anonyme, dont la raison sociale sera "Organisation tarifs médicaux ambulatoires SA" (OTMA). Réuni aujourd'hui, le groupe de réflexion stratégique formé notamment des responsables des fédérations concernées a approuvé à l'unanimité les statuts et la convention d'actionnaires établis à cet effet.

Cela a été rendu possible grâce à l'élaboration d'une convention additionnelle sur la double parité, laquelle prévoit la reconnaissance réciproque des bases relatives aux tarifs des prestations médicales TARDOC et des forfaits ambulatoires. C'est sur ces dernières que reposera le développement de l'organisation commune.

Les fédérations procèdent à présent à l'examen des statuts, de la convention d'actionnaires et de la convention sur la double parité. Ces documents seront soumis à l'approbation de leurs organes décisionnels d'ici au 30 septembre 2022. Sous réserve de leur approbation, la création la société anonyme pourra ensuite être finalisée.

Par ailleurs, les partenaires ont décidé de maintenir la structure mise en place pour superviser ce projet, à savoir le groupe de travail et le groupe de réflexion stratégique, afin de poursuivre l'élaboration des principes tarifaires et du règlement de l'organisation en cours de création. Ces travaux ne seront néanmoins pas menés dans le cadre du mandat confié par l'OFSP.

Le bilinguisme cantonal renforcé durant cette législature

Formation, culture, économie, soins : le canton de Berne a continué de renforcer son bilinguisme dans de nombreux domaines malgré la pandémie. C'est ce qui ressort du rapport de la Chancellerie d'État, qui a analysé les 26 mesures de développement du bilinguisme initiées par le gouvernement cantonal en 2019.

Renforcer la place des Romands bernois

Le Conseil-exécutif a fait du développement du bilinguisme l'une des priorités politiques de cette législature. C'est donc avec satisfaction qu'il a pris connaissance du rapport sur le renforcement du bilinguisme cantonal. Les 26 mesures décidées en 2019 sur la base du rapport de la commission d'experts présidée par le conseiller aux États Hans Stöckli ont presque toutes pu être mises en œuvre malgré la pandémie de coronavirus.

Plus de 80 projets soutenus

Le budget cantonal alloué au développement du bilinguisme (600 000 francs au total pour la période 2020-2022), couplé aux subventions fédérales en faveur des cantons plurilingues (750 000 francs sur la même période), a notamment permis de soutenir plus de 80 projets dans les domaines de la formation, de la culture, de l'économie, des soins et des institutions. La visibilité du bilinguisme et la prise de conscience de ses atouts ont également pu être promues, comme l'a illustré récemment le stand BilinguismeBE à la BEA 2022. La Chancellerie d'État constate ainsi que le bilinguisme est multiple et bien vivant dans le canton, grâce aussi à l'apport de nombreux partenaires étroitement associés au projet, comme par exemple le Forum du bilinguisme, le Conseil du Jura bernois (CJB), le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) et l'association BernBilingue.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre.
Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30.
Exposition temporaire intitulée "Ville d'étude et de séjour" qui présente la vie en pensions et pensionnats du XVIII^e au XX^e siècles. Renseignements : museelaneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Appel d'urgence

Tél. 117	Police, appel d'urgence
Tél. 118	Feu, appel d'urgence
Tél. 144	Ambulances, appel d'urgence
Tél. 145	Intoxications, appel d'urgence
Tél. 147	Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 10 juin
Culte dans les homes : 10h Mon Repos, 10h45 Montagu
18h30 retrouvailles des jeunes confirmands à la maison de paroisse

Dimanche 12 juin
10h, culte à la Blanche église
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure
Sarah Gerber, orgue

Lundi 13 juin
20h, assemblée de paroisse à la maison de paroisse

Mercredi 15 juin
10h, prière et partage biblique à la salle Schwander

Vendredi 17 juin
Dernière rencontre du Cycle I

Dimanche 19 juin
10h, dimanche des réfugiés. Culte avec l'invité Richard Kalonji.

Jusqu'au 8 juillet, Serge Friedli de La Neuveville expose ses peintures à l'huile au secrétariat de la Grande-Rue 13. Nous vous invitons à découvrir cette belle exposition ouverte tous les matins, sauf le mardi.

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 5. Juni

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Mit Pfrn. Sigrid Wübker und Karin Schneider (Musik).

Piketdienst

6. bis 19. Juni: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 12 juin, Sainte Trinité, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption.

Assemblée de paroisse de La Neuveville et du Plateau de Diesse

Lundi 20 juin à 20h dans la grande salle sous l'église Notre-Dame de l'Assomption, Mornets 15, La Neuveville.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte avec Choeur gospel

Dimanche 12 juin, 10h, culte de reconnaissance avec la participation du Choeur "Tuesday's gospel", de belles voix et une énergie communicative. Service de voiture (voir ci-dessous)

Dimanche 19 juin

9 / Paroisses

Culte, 10h, Diesse, service de voiture (voir ci-dessous)

Course de la Solidarité

La 11^{ème} édition se déroulera le vendredi 19 août dès 17h à Prêles. Merci de votre solidarité et de votre soutien en faveur d'agriculteurs au Cambodge. Toutes les infos sont sur www.coursedelasolidarite.ch

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse.

Contact

Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80.

Conseil paroissial: M^{me} Damara Rötthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 12 juin

10h, culte à Nods, Sainte-Cène.

Mardi 14 juin

De 14h à 17h, rencontre des aînés; programme surprise - rendez-vous à 14h00 sur le parking du Cheval Blanc. Partage, convivialité et goûter.

Dimanche 19 juin

10h, culte à Diesse.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Évangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Chemin des Ecluses 33, 2502 Bienne

Pasteur Christian Goetschalckx tél. +41 78 694 19 05

Rheumaliga Schweiz
Ligue suisse contre le rhumatisme
Lega svizzera contro il reumatismo

Nous aidons les personnes souffrant de rhumatismes à mieux vivre au quotidien.

” Des rhumatismes? ”
Moi? “
Isabella, 20 ans

Le Téléphone Alzheimer
058 058 80 00

du lundi au vendredi:
de 8 – 12 h et de
13.30 – 17 h

alzheimer
Schweiz Suisse Svizzera